



Communiqué de presse

4 juillet 2007

Sur le terrain, le Dossier Médical Personnel prépare sa généralisation

Le GIP-DMP signe aujourd'hui une convention avec l'Ile-de-France

Pour préparer la généralisation du DMP le Groupement d'Intérêt Public chargé de la mise en oeuvre du Dossier Médical Personnel (GIP-DMP) a lancé, dès juillet 2006, une procédure d'appel à projets. L'objectif : soutenir des projets locaux pour leur permettre de développer des dossiers médicaux informatisés et fédérer les énergies pour permettre aux acteurs de terrain de bien s'appropriier le futur DMP. Les porteurs de projets pourront ainsi être en capacité d'alimenter des DMP au moment de la généralisation.

Aujourd'hui, le GIP-DMP, signe une convention avec l'Ile-de-France et les associations ARDOC et AGDMP-IDF qui ont conjointement répondu à l'Appel à Projets.

L'objectif de l'**ARDOC** est d'accompagner les médecins libéraux, dont des radiologues et les biologistes... dans le processus d'envoi de document vers le futur DMP grâce au **déploiement d'une messagerie sécurisée**. À cette fin, L'ARDOC se propose de recruter des professionnels de santé volontaires, d'assurer leur équipement, leur formation et l'évaluation de l'usage de ces outils. L'association se propose également de mettre en oeuvre un « **serveur de messagerie multimodal** » et la gestion d'un annuaire régional.

L'objectif du projet tel que défini dans la convention conclue entre l'AGDMP-IDF (association qui regroupe l'ARHIF, l'AP-HP, les délégations franciliennes des fédérations hospitalières, l'URCAM-IF, l'URML-IDF, le CISS, le syndicat des biologistes et le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens) et le GIP-DMP est de préparer 44 établissements de la région à l'alimentation du DMP et de mettre en place dans ces établissements une messagerie sécurisée pour la communication avec les autres établissements et les professionnels de santé libéraux.

Un **Volet commun** aux deux projets vise à permettre aux réseaux REPOP (protection maternelle et infantile) et ASDES (accès aux soins, aux droits et à l'éducation à la santé) d'échanger des documents médicaux (textes, images, ...) au format électronique.

Pour mémoire : rappel des objectifs des quatre premières conventions

- **Le projet développé par l'Association Apicem (Association pour la promotion de l'informatique et de la communication en médecine)** vise à développer les échanges entre professionnels de santé grâce à la messagerie sécurisée depuis le poste du médecin, échanges qui pourront alimenter le DMP au moment de sa généralisation. Le projet permettra de mettre 8500 professionnels de santé et 300 Établissements de santé, répartis sur l'ensemble du territoire, en capacité d'alimenter le DMP.

• **En Franche-Comté, le projet articulé autour de la plate-forme régionale « ready DMP »** vise la mise à niveau des infrastructures de gestion et d'hébergement du dossier patient régional, ainsi qu'une accélération de son déploiement en direction du secteur hospitalier et de la médecine de ville. Le projet devrait ainsi permettre de développer et d'évaluer les processus de création et d'alimentation des DMP (admissions aux urgences), d'accélérer le déploiement des connecteurs dans les établissements de santé, d'accompagner l'effort de déploiement auprès de la médecine de ville et des réseaux de santé.

• **En Limousin, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Limoges s'est engagée dans une politique d'accompagnement des professionnels de santé libéraux.** Une originalité forte du projet réside en effet dans la sensibilisation des médecins libéraux, menée au travers du réseau des DAM (Délégués de l'Assurance Maladie) en charge de la maîtrise médicalisée des dépenses de soins. Le projet permet aussi de poursuivre et d'amplifier l'expérimentation : interopérabilité et sécurité des systèmes d'informations de santé ; structuration et pilotage des systèmes d'information des réseaux; préparation organisationnelle et mise à niveau des établissements de santé (déploiement d'annuaires, de cartes professionnels de santé (CPS) et d'accès pour les professionnels de santé sécurisés).

• **En Rhône-Alpes, le projet s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation de 2006, avec de nouveaux objectifs : l'accompagnement des professionnels de santé en créant une fonction d'Assistant Technique d'Information Médical (ATIM) et l'évolution de la plate-forme SISRA(Système d'Information de Santé en Rhône Alpes).** Le métier d'assistant technique d'information médicale est une véritable originalité du projet. Ce nouveau métier pourrait être pérennisé auprès des cabinets médicaux ou des établissements de santé. L'autre volet du projet concerne l'évolution de la plate-forme SISRA (Système d'Information de Santé en Rhône Alpes) pour alimenter le DMP: adaptation de STIC (serveur de rapprochement des identités patients), interface entre Logiciels de Gestion de Cabinet (LGC) et le Dossier Patient Partagé, mise à niveau de plate-forme d'échanges des professionnels de santé.

Côté financement, le GIP DMP rappelle qu'il peut soutenir jusqu'à 50 % d'un projet, l'autre part du budget étant le plus souvent prise en charge par d'autres acteurs institutionnels comme les Agences Régionales d'Hospitalisation (ARH), les Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) ou les collectivités territoriales. Les subventions du GIP s'élèvent au total à 32 millions d'euros.

Contacts presse :

Sophie Nunziati, GIP-DMP, Tel : 01 58 45 32 90 sophie.nunziati@sante.gouv.fr

Lionel Costa, Influences, Tel : 01 53 00 73 56, Port : 06 23 05 14 28 l.costa@ligaris.fr

Contact ARDOC :

Emmanuel Daydou Tel : 06 33 63 46 65 emmanuel.daydou@urml-idf.org

Contacts AGDMP-IDF :

Thierry Jacquemin, chef de projet, Tel : 01 40 05 22 34, Port : 06 86 66 17 87

Gilbert Leblanc, président de l'AGDMP-IDF, Tel : 01 39 17 21 44